

« POUR LA SCIENCE »

L'intérêt pour la Science est, aujourd'hui, plus vif que jamais en France, et généralement dans le monde ; mais la nature de cet intérêt ne laisse pas que d'appeler certaines réserves et certains correctifs.

La science a toujours tiré son prestige populaire des « miracles » qu'elle accomplit en améliorant la vie matérielle et en guérissant les maux du corps. Or, de plus en plus, depuis la guerre mondiale, ce sont les résultats pratiques, ce sont les applications de la recherche qui frappent les yeux des profanes, — et même qui préoccupent un grand nombre de savants¹. Parmi ces résultats, il y en a eu d'affligeants ; mais ils n'ont pu déconsidérer la science : elle a pris, au contraire, une importance nouvelle, du fait qu'elle a donné aux luttes humaines des aspects imprévus et une effroyable intensité.

Les études historiques n'ont pas été sans ressentir, elles aussi, les effets de cette hantise de l'utilité directe, — en sorte que l'histoire, pour un large public, apparaît surtout comme un instrument de propagande nationale ou comme un répertoire d'arguments politiques. Il faut d'autant moins s'en étonner que, parmi les historiens, ceux qui s'efforcent d'être objectifs limitent presque toujours leur tâche à l'établissement de quelques faits nouveaux ou au groupement des faits établis dans des cadres tout empiriques, — à l'érudition ou à la narration. L'histoire

1. « La science que la foule d'aujourd'hui tend à connaître et à respecter n'est qu'une des branches de la science : celle des ingénieurs et des mécaniciens » J. Luchaire, *Observations sur quelques problèmes de l'organisation intellectuelle internationale*, p. 10, dans l'Enquête de la Commission de Coopération intellectuelle de la Société des Nations sur « la situation du travail intellectuel ». A la XII^e réunion de la Société italienne pour l'avancement des sciences, les discours et les communications, disait *Scientia* en décembre 1923 (p. 440), ont tous exprimé, dans une mesure plus ou moins grande, « cette tendance aux applications pratiques de la science » qui « se manifeste un peu partout de nos jours ».

est en retard sur les sciences de la nature : elle n'a pas trouvé encore son statut. Lorsque, pour échapper aux généralisations compromettantes, elle piétine dans l'analyse ou le récit, elle peut aisément sembler vaine ¹.

Ainsi, pour bien des raisons, — les unes d'ordre intellectuel, les autres d'ordre économique, — dont la plupart sont des conséquences de la guerre, « la science pure traverse une crise grave » ; les jeunes gens « se détournent de plus en plus des recherches désintéressées » ; une vague d'utilitarisme passe sur le monde. De bons observateurs, ces temps derniers, ont jeté un cri d'alarme ².

Peut-être, d'ailleurs, cette crise n'est-elle pas en tous pays, en tous domaines également aiguë, et sans doute n'est-elle que momentanée : on peut même entrevoir çà et là des symptômes rassurants. Mais c'est le devoir présent de redoubler d'efforts pour utiliser au mieux les ressources visibles ou latentes.

Plus que jamais il convient donc de recommander, d'exalter le culte de la science pour la science, — pour la pure et pleine science, — sans lequel ne sauraient être atteintes même ses fins pratiques, à plus forte raison sa fin supérieure. Or, cette fin, c'est la Vérité, régulatrice de la vie. Si elle apparaissait davantage, si elle éclatait aux esprits, peut-être son attrait lutterait-il contre celui du gain matériel, des résultats immédiats, qui fait désertier les hautes études. La conception et l'organisation de la synthèse sont nécessaires pour vivifier le travail scientifique et pour le magnifier. C'est l'esprit de synthèse, en effet, qui, dans chacune des sciences et dans leur ensemble, précisant les problèmes à résoudre et les méthodes pour les résoudre, unifiant

1. Voir, dans l'Enquête citée, G. Castella, *Les Études historiques* (en Suisse), p. 5 et 10.

2. Voir le 2^e Rapport de la Commission de Coopération intellectuelle de la Société des Nations, août 1923, et, dans l'Enquête de la Commission, diverses brochures, notamment celle de J. Luchaire sur *la crise de la science pure*. Cf. une enquête du D^r H. Bouquet, dans le *Temps*, sur la *Société de demain et la recherche scientifique*, juillet-août 1919. — « La guerre a fait éclore un peu partout un sentiment très dangereux d'utilitarisme ; beaucoup ont cru qu'on pouvait réduire la Science à ce qu'elle a d'immédiatement utile... La recherche de la vérité doit précéder celle de l'utile » P. Appell, Discours de rentrée de l'Université de Paris, 24 nov. 1923. — « Si nous voulons que l'Humanité ne sombre pas dans l'abâtissement auquel conduirait un bien-être médiocre et sans idéal, il faut que la science pure continue à recruter des erviteurs. C'est là le grand problème de demain » Émile Borel, Discours d'ouverture au 49^e Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, 27 juillet 1925.

les résultats et les approfondissant, donne à l'effort des savants sa pleine valeur spéculative et morale. En un temps surtout où tant d'individus, et même de sociétés humaines, cherchent leur voie, il faut que la science agisse plus encore par des *révélations* que par des *miracles*. Elle doit être la source de lumière qui, en arrière comme en avant, éclaire la route des hommes.

L'idée de coopération internationale est à la mode. Elle s'exprime dans les Congrès et dans quelques organisations permanentes, dont la plus riche en promesses est l'Institut international de Coopération intellectuelle. On en attend beaucoup, — et avec raison. Mais s'il est relativement aisé de réaliser la coopération pour des tâches scientifiques déterminées et limitées, il est infiniment plus difficile d'obtenir une collaboration intime et féconde pour l'œuvre même de science, dans sa conception la plus haute — qui est la synthèse.

Le besoin de synthèse, cependant, est ressenti de côtés divers bien des preuves l'attestent, en Europe et en Amérique. Là même où entre le pur savoir et les témérités métaphysiques on n'arrivait guère à observer la mesure, il se manifeste aujourd'hui de façon très nette. On pourrait montrer que, dans le désarroi des esprits qui a suivi la Guerre et la Révolution, certains penseurs allemands, les plus animés de l'esprit moderne, ont mis leur foi dans la science, dans une bonne organisation de la synthèse, pour procurer à la vie une armature neuve. Le mot de « Synthèse », depuis peu, tend à devenir allemand ; et un ministre prussien de l'Instruction publique a écrit cette phrase catégorique : « La synthèse, dans la recherche scientifique, est une *question d'être ou de non-être* ».

Le génie de la France a conçu depuis longtemps cet idéal d'une connaissance qui, fondée sur la raison, mais s'élevant par la méthode positive du particulier au général, révélerait à l'homme sa destinée. Le pays de Descartes, de l'*Encyclopédie*, d'Auguste Comte, de tant de savants philosophes et tant de philosophes positivistes ou positifs, a donc une mission à remplir, de concert avec tous les pays de haute culture : mission intellectuelle et morale, — disons mieux, spirituelle.

Aux considérations qui viennent d'être formulées répond l'initiative suivante.

I

CENTRE INTERNATIONAL DE SYNTHÈSE

Dans l'intérêt de la Science pure, il est créé à Paris un Centre d'information et d'études pour développer l'esprit de synthèse, — dont le caractère et le rôle, par la nature même des choses, seront internationaux.

La préoccupation à laquelle répond ce Centre est complémentaire, dans l'organisation de la science, de celle que marquait, en 1868, l'opportune création de l'École pratique des Hautes Études. Il s'agissait alors de perfectionner les recherches érudites, la spécialisation, — l'analyse : il s'agit aujourd'hui de promouvoir la synthèse. Ce n'est pas une réaction que l'on a en vue, mais un couronnement : on ne saurait trop insister sur ce point. La synthèse est chimérique sans l'analyse ; l'analyse, stérile sans la synthèse : elles s'appellent et doivent se régler l'une l'autre ¹.

Le Centre international n'est pas destiné à ajouter, sous un autre nom, un Institut de plus à tous ceux qui existent : il tend bien plutôt à tirer de tous les enseignements et Instituts existants le maximum de rendement scientifique.

Beaucoup de ces enseignements sont orientés vers des fins exclusivement pratiques. Beaucoup se prennent eux-mêmes pour objet, ne se reliait pas aux enseignements voisins et, à plus forte raison, ne se situent pas dans l'ensemble des connaissances. Ce défaut est plus particulièrement sensible dans l'ordre des études historiques. Mais les sciences de la nature n'y échappent point. Là, sans doute, un seul fait établi dans le laboratoire, par l'observation ou l'expérimentation, peut retentir au loin, et en dehors de son domaine propre le spécialiste génial exerce toujours une large influence. Il y a, dans ces sciences, comme une accommoda-

1. « La science ne sera parfaite que quand elle sera à la fois analytique et synthétique ; exclusivement analytique, elle est étroite, sèche, étriquée ; exclusivement synthétique, elle est chimérique et gratuite » Renan, *Avenir de la Science*, p. 314 ; cf. p. 301, 308-309. — « La spécialité n'est pas la séparation ; la distinction n'est pas l'isolement. Plus, au contraire, la science pénètre dans le détail infini des choses, plus sont nécessaires les points de repère, et les vues d'ensemble » Louis Liard, *Pages éparses* p. 192.

tion incessante et comme une poussée interne vers l'unité. Mais la multiplication des spécialités et l'immense développement de chacune d'entre elles constituent néanmoins une circonstance retardante, un obstacle isolant. Et c'est pourquoi dans les cadres de l'enseignement, de même que dans les publications encyclopédiques, les sciences se touchent plus qu'elles ne se pénètrent.

On peut, semble-t-il, concevoir des moyens pour activer la « symbiose » de ces sciences artificiellement séparées et classées trop empiriquement¹. Sans méconnaître l'importance fondamentale du travail de recherche et sans vouloir le régenter; sans doute peut-on attirer l'attention sur les problèmes où les efforts doivent converger et faire davantage intervenir la réflexion régulatrice².

Pas plus qu'il ne s'agit d'ajouter un Institut à tant d'autres, il ne saurait être question de superposer une Bibliothèque nouvelle à tant de dépôts de livres, qui, sur bien des points, se doublent entre eux. Mais on peut envisager une utilisation meilleure des ressources qui existent dans les Bibliothèques par la réalisation d'un instrument bibliographique qui soit animé d'un certain *esprit* et qui donne des directives aux travailleurs.

Comment donc nier l'utilité d'un organisme qui se propose, en jetant des *ponts*³ entre les divers domaines de la science, de rendre plus étroite, plus consciente, plus féconde la collaboration de tous ceux qui cherchent la vérité, et ainsi plus attirante

1. L. Hùpillevigie, *L'évolution des Sciences*, p. 278. — « On a confondu études supérieures avec études spécialisées. La spécialisation outrancière moderne racornit l'esprit et le ferme aux idées générales. La juxtaposition d'enseignements spéciaux qui s'ignorent ne constitue pas plus une instruction réellement générale qu'un chaquet de faits particuliers ne constitue une science » G. Urbain, *Temps* du 25 juillet 1919. — « Pour remettre en honneur la recherche scientifique, il faut commencer par supprimer l'anarchie » H. Le Chatelier, *ibid.*, 22 juillet. — « De plus en plus il semble que depuis un siècle chaque chercheur tende à se confiner dans un étroit domaine... Cette spécialisation a sa raison d'être ; il ne faudrait cependant pas la pousser trop loin, et il est bon que des esprits indépendants viennent nous rappeler de temps en temps que toutes les sciences sont solidaires... A côté de la patiente analyse, il faut réserver les droits de la synthèse » D. Berthelot, *La Science et la Vie moderne*, p. 140.

2. « Quelles sont les limites des sciences, de quelle nature sont les rapports qui les unissent ? Ces questions restent en quelque sorte toujours présentes » Claude Bernard, *La Science expérimentale*, p. 436.

3. Sous ce titre et sous la présidence d'Ostwald avait été fondé, en 1911, à Munich, un Institut, *die Brücke, zur Organisierung der geistigen Arbeit* : il s'agissait surtout de « ponts » entre des institutions diverses, d'organisation matérielle, — de catalogues, par exemple, — comme dans le cas d'autres initiatives utiles, anciennes ou récentes.

encore leur tâche ? Ce sera en quelque sorte un *organisme pour l'organisation*. A propos des innombrables établissements scientifiques un savant a dit avec raison : « Partout on trouve les sciences, mais la science nulle part¹ ». Grâce au Centre international ne pourrait-il pas y avoir quelque chose de changé ?

II

LES SECTIONS DU CENTRE

Le Centre international recevra par degrés tous les développements que comporte son principe, dont la formule pourrait être : *Mens agitet molem*. Son action, pour être efficace, doit être prudente, graduelle, appropriée à la nature même des choses : sciences de l'humanité, sciences du monde physique, problèmes de synthèse générale.

Il a été fondé en premier lieu, pour embrasser les sciences de l'humanité, une *Section de Synthèse historique*, parce que c'est dans ce domaine que la synthèse est le moins spontanée, le moins avancée, le moins consciente de ses méthodes et de ses fins.

Par des initiatives précises, simples, dont le succès pourra accroître peu à peu la puissance, on se propose de jouer un rôle d'orientation tout à la fois actif et discret.

La tâche de la Section consistera, d'abord, à recueillir, classer et communiquer des renseignements sur tout ce qui concerne la théorie de l'histoire, les essais de synthèse, l'organisation du travail historique.

A cet effet, on constituera un Répertoire sur fiches, aussi complet et méthodique que possible, des livres et articles, anciens et nouveaux, relatifs à la théorie de l'histoire et à la synthèse historique. Il ne s'agit pas seulement de fiches bibliographiques, mais de fiches *analytiques*, que l'on compte obtenir de collaborateurs nombreux et divers.

Sans s'astreindre à donner un enseignement régulier, le Centre organisera, sous des formes variées, des séries d'exposés et de discussions — utiles à ceux qui y prendront part comme à ceux qui y assisteront. C'est ainsi qu'on a en vue des *Mois de Syn-*

1. Houllevigue, ouvrage cité, p. 259.

thèse historique, où un ensemble de cours concertés tendra soit à préciser un problème de la synthèse, soit à étudier d'un point de vue synthétique une période déterminée de l'histoire, et des *Semaines de Synthèse historique*, où se réuniront en assises ceux — de plus en plus nombreux sans doute — que ces problèmes intéresseront.

Au surplus, la première préoccupation de la Section sera la rédaction d'un *Vocabulaire historique* destiné à définir rigoureusement les termes dont se servent les historiens et à fixer, autant que possible, les notions fondamentales de leur science, en donnant l'état des problèmes théoriques et la bibliographie correspondante. Ce Vocabulaire, élaboré par les soins du Centre, sera discuté dans les réunions prévues ci-dessus, de façon que soit assurée entre les historiens, aussi largement que possible, l'unité de conception scientifique.

D'autres tâches pourront être ultérieurement envisagées, -- comme celle d'un Bulletin annuel qui constituerait un programme de recherches urgentes, un guide du travail historique.

Une *Section des Sciences de la nature*¹ est en formation, dont les initiatives seront semblables, au moins en partie. On peut concevoir, dans ce domaine aussi, un répertoire pour la théorie, la méthodologie et la synthèse. On y peut envisager la critique du vocabulaire et des nomenclatures. Et l'un des objets essentiels de la Section sera, pour projeter la lumière sur les problèmes d'*interscience*, en quelque sorte, et les plus hautes généralisations scientifiques, de provoquer des débats du genre des séances mémorables où Einstein, au Collège de France, a soumis ses théories à la discussion.

*
* *

Chaque section est composée de *membres* et d'*associés*.

Les membres sont au nombre de trente français et de trente étrangers au maximum. Ils s'adjoignent comme associés les travailleurs dont le concours leur paraît utile.

A mesure que des vides se produiront parmi les fondateurs,

1. *Synthèse des Sciences de la nature* serait long ; *Synthèse physique* ou *naturelle* serait équivoque ; *Synthèse scientifique* exclurait de la science la synthèse historique.

les membres nouveaux seront élus par cooptation parmi les associés.

La liaison des Sections, le développement scientifique et matériel du Centre sont assurés par une administration dont la nature et le rôle sont précisés dans des Statuts, rédigés pour la reconnaissance d'utilité publique.

FONDATION « POUR LA SCIENCE »¹

CENTRE INTERNATIONAL DE SYNTHÈSE

STATUTS

TITRE PREMIER

OBJET ET ORGANISATION

ARTICLE PREMIER. — L'Établissement fondé à Paris, sous le titre « *Pour la Science* », constitue un Centre international de Synthèse scientifique, qui a pour objet de développer et coordonner les recherches de science pure, de remédier ainsi à l'inconvénient des spécialisations trop étroites et des préoccupations exclusivement utilitaires.

ART. 2. — Le *Centre international de Synthèse* comprend des *Sections*, créées à mesure que son activité s'étend aux divers domaines du savoir.

La première section du Centre est la *Section de Synthèse historique*. Elle a pour objet de donner au travail des historiens plus de méthode et d'unité, en précisant les problèmes généraux de l'histoire et en préparant la solution par des moyens divers : documentation et publications appropriées, leçons et débats organisés d'après un programme systématique.

TITRE II

ADMINISTRATION DU CENTRE

ART. 3. — L'Administration générale du Centre et des Sections est assurée par un *Directeur*, assisté d'un *Conseil d'Administration*.

ART. 4. — Le Directeur est élu par l'ensemble des membres des Sections.

ART. 5. — Le Conseil d'Administration comprend vingt membres au minimum, et quarante au maximum.

Il est composé, à l'origine, de dix membres fondateurs et dix membres

1. Reconnue d'utilité publique, par décret rendu en Conseil d'État à la date du 26 novembre 1925, la Fondation a son siège 2, rue de Montpensier (Palais Royal), à l'Institut de Coopération intellectuelle de la Société des Nations.

de droit, qui sont : le Ministre de l'Instruction publique, les Directeurs de l'Enseignement supérieur et des Beaux-Arts, le Recteur de l'Académie de Paris, les Administrateurs du Collège de France et de la Bibliothèque Nationale, les Directeurs de l'Office des Universités, de l'École Normale supérieure, du Muséum et de l'Institut Pasteur.

ART. 6. — Le Conseil d'Administration constitue le noyau d'un *Comité international « Pour la Science »*, destiné à grouper les hommes qui, par leur autorité personnelle, les situations qu'ils occupent ou leurs libéralités, peuvent donner au Centre les moyens de vivre, de grandir et d'exercer une action étendue.

Les membres du Comité, dont le nombre n'est pas limité, sont recrutés par le Conseil ; et les membres du Conseil, en cas de vacances ou d'extension, sont pris, par lui, dans le Comité.

ART. 7. — Le Conseil d'Administration élit annuellement un Bureau composé d'un Président, de deux Vice-présidents, d'un Secrétaire, et d'un Trésorier, qui sont rééligibles.

Il se réunit aussi souvent que de besoin, sur convocation du bureau, et au moins une fois chaque semestre.

La présence de la majorité des membres en exercice est nécessaire pour la validité des délibérations. Il est tenu un procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

ART. 8. — Toutes les fonctions de membres du Conseil d'Administration et du Bureau sont gratuites.

ART. 9. — Le Bureau du Conseil d'Administration, les Bureaux des diverses Sections et le Directeur du Centre forment un *Conseil Scientifique* qui étudie l'extension du Centre et l'application de son principe, dans les Sections nouvelles, aux diverses branches de la Science.

Il peut s'adjoindre des personnalités scientifiques dont le concours lui paraît utile.

TITRE III

ATTRIBUTIONS

ART. 10. — A la séance où il est procédé à l'élection du Bureau, un rapport est soumis au Conseil d'Administration, par son Trésorier, sur l'emploi des fonds dans l'année écoulée et les prévisions pour le nouvel exercice. Il lui est également présenté, par le Directeur, un rapport sur la vie scientifique du Centre. Les membres du Comité ont le droit d'assister à cette séance, avec voix consultative.

Le Conseil discute et approuve, s'il y a lieu, les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant et délibère sur toutes les questions mises à l'ordre du jour.

Le Bureau instruit toutes les affaires soumises au Conseil et pourvoit à l'exécution de ses délibérations.

Le rapport annuel sur la situation du Centre, ainsi que les budgets et

comptes, sont adressés chaque année au Préfet de la Seine, au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Instruction publique.

ART. 11. — Les dépenses sont ordonnancées par le Président.

Le Centre est représenté en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Trésorier.

Le Trésorier encaisse les recettes et acquitte les dépenses. Les comptes de sa gestion sont soumis à l'approbation préfectorale.

ART. 12. — Les délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs, aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles, aliénations de valeurs dépendant du fonds de réserve, prêts hypothécaires, emprunts, constitution d'hypothèques et baux de plus de dix-huit ans, ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

TITRE IV

RESSOURCES DU CENTRE

ART. 13. — Les ressources annuelles du Centre se composent :

- 1° Du revenu du fonds de réserve ;
- 2° Des subventions qui lui sont allouées ;
- 3° Du produit des ressources créées à titre exceptionnel, et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente.

ART. 14. — Le fonds de réserve comprend :

1° La dotation, qui se compose d'une somme constituée par les membres fondateurs du Centre, en vue de sa reconnaissance comme Établissement d'utilité publique ;

2° Les dons et legs des amis de la Science, parmi lesquels le Comité International se recrute, lorsque ces libéralités n'ont pas d'affectation spéciale ;

3° Le dixième, au moins, de l'excédent des ressources annuelles.

ART. 15. — Le fonds de réserve est placé en rentes nominatives sur l'État ou en obligations nominatives de chemins de fer, dont le minimum d'intérêt est garanti par l'État. Il peut également être employé soit à l'achat d'autres titres nominatifs, après autorisation donnée par décret, soit à l'acquisition d'immeubles, pourvu que ces immeubles soient nécessaires au fonctionnement de l'Établissement, soit en prêts hypothécaires, pourvu que le montant de ces prêts, réuni aux sommes garanties par les autres inscriptions ou privilèges qui grèvent l'immeuble, ne dépasse pas les deux tiers de sa valeur estimative.

TITRE V

DISPOSITIONS DIVERSES

ART. 16. — Les présents Statuts ne pourront être modifiés que par le Conseil Scientifique, statuant à la majorité des trois quarts des membres dont il est composé, et après ratification par le Conseil d'Administration, statuant à la même majorité.

ART. 17. — En cas de dissolution du Centre, le Conseil Scientifique en

attribuera l'actif à des œuvres de science ayant le caractère d'établissements publics ou d'utilité publique. Ses délibérations, après avoir été ratifiées par le Conseil d'Administration, seront adressées sans délai au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Instruction publique.

Dans le cas où, les Conseils n'ayant pas pris les mesures indiquées, un décret interviendrait pour y pourvoir, les détenteurs de fonds, titres, livres et archives appartenant à l'Établissement s'en dessaisiront valablement entre les mains d'un Commissaire liquidateur, désigné par ledit décret.

ART. 18. — Les délibérations prévues aux articles 16 et 17 ne seront valables qu'après approbation du Gouvernement.

ART. 19. — Un règlement intérieur du Centre, adopté par le Conseil d'Administration et approuvé par le Ministre de l'Intérieur, après avis du Ministre de l'Instruction publique, déterminera les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents statuts.

Ce règlement peut toujours être modifié dans la même forme.

ART. 20. — Le Ministre de l'Instruction publique aura le droit de faire visiter, par ses délégués, les divers services dépendant du Centre, et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.
